



**RÉVISION CAL**

COMPAGNIE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

*Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2*

**FIDEC** 

AUDIT

*10 rue Léon Sazerat  
87000 LIMOGES*

# UNISYLVA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**Siège social :** 31, avenue Baudin CS 30260 -87007 LIMOGES Cedex 1

**N° SIRET :** 950 060 657 00059

**Code APE :** 4673A

**N° AGREMENT :** 14503

Aux Associés,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société coopérative agricole et forestière UNISYLVA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

**Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.**

## Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.2 Changement de méthode de présentation ou d'évaluation » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du règlement ANC n° 2022-06.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice. Ces appréciations ont notamment porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, sur la présentation d'ensemble des comptes consolidés et des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

MTG

<sup>1</sup>  
PÉL

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport du conseil d'administration aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations relatives au groupe données dans le rapport aux associés établi par le conseil d'administration, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés aux associés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte les éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Limoges, le 28 avril 2026

**Pour la REVISION CENTRE ATLANTIQUE  
LIMOUSIN**

Fédération Agréée pour la Révision

**Martine TESSIER**

*Commissaire aux comptes*



**Pour FIDECO AUDIT**

**Paul-Etienne COLIN**

*Commissaire aux comptes*





31, avenue Baudin  
CS30260  
87007 LIMOGES Cedex 1

**COMPTES CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025**



Siège social  
31 avenue Baudin – CS30260 – 87 007 Limoges CEDEX 1  
+33 (0)5 55 77 00 81 – [contact.limoges@unisylva.com](mailto:contact.limoges@unisylva.com)  
[www.unisylva.com](http://www.unisylva.com)

SCA Unisylva  
N° d'agrément N2807  
RCS Limoges D950 060 657 – 79 D 78  
TVA intracommunautaire FR40 950 060 657



# SOMMAIRE

<b>Etats de synthèse</b>	<b>Pages</b>
Bilan consolidé	4
Compte de résultat consolidé	6
Annexe consolidée	7
Tableau des flux de trésorerie consolidés	14
Tableau de variation des capitaux propres	15
Immobilisations incorporelles et corporelles	16
Immobilisations financières	17
Créances et dettes	19





**BILAN**

Selon la réglementation sur la présentation des comptes consolidés, le bilan est présenté en valeurs nettes



<b>Bilan consolidé</b>	Clôture	Ouverture
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>438 306</b>	<b>193 339</b>
<i>Dont Ecart d'acquisition positifs</i>		
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>8 906 654</b>	<b>8 826 683</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 502 293</b>	<b>1 544 256</b>
<b>Titres mis en équivalence</b>		
<b>Actif immobilisé</b>	<b>10 847 253</b>	<b>10 564 278</b>
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>10 292 134</b>	<b>9 710 094</b>
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>19 621 624</b>	<b>18 437 670</b>
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>4 180 832</b>	<b>6 035 536</b>
<i>Dont Impôts différés Actif</i>		
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		
<b>Disponibilités</b>	<b>983 905</b>	<b>1 446 866</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>35 078 495</b>	<b>35 630 167</b>
<b>Total Actif</b>	<b>45 925 748</b>	<b>46 194 445</b>
<b>Capital</b>	<b>246 890</b>	<b>265 860</b>
<b>Primes liées au capital</b>	<b>222</b>	<b>222</b>
<b>Réserves et résultat consolidés</b>	<b>10 697 678</b>	<b>10 522 650</b>
<b>Autres</b>		
<b>Capitaux propres (Part du groupe)</b>	<b>10 944 790</b>	<b>10 788 732</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>10 944 790</b>	<b>10 788 732</b>
<b>Autres fonds propres</b>	<b>40 244</b>	<b>64 086</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>453 511</b>	<b>468 795</b>
<b>Provisions</b>	<b>453 511</b>	<b>468 795</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>6 880 060</b>	<b>6 840 366</b>
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>9 063 933</b>	<b>8 005 724</b>
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>18 543 210</b>	<b>20 026 743</b>
<i>Dont Ecart d'acquisition négatifs</i>		
<i>Dont Impôts différés Passif</i>		
<b>Dettes</b>	<b>34 487 203</b>	<b>34 872 833</b>
Compte de liaison Titres - Ecart d'acquisition		
<b>Total Passif</b>	<b>45 925 748</b>	<b>46 194 445</b>

Depuis l'application du règlement 2020-01, les subventions d'investissement sont maintenant intégrés aux autres fonds propres.



**COMPTE DE RESULTAT**

Les comptes de cet exercice ont été établis conformément au règlement ANC N° 2022-06 du 04/11/2022 relatif au plan comptable général et au règlement ANC N° 2021-01 du 07/05/2021 (modifié par le ANC 2023-06 du 10/11/2023)



<b>Compte de résultat</b>	<u>2025</u>	2024
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>82 896 401</b>	<b>82 941 658</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>2 226 193</b>	<b>1 406 432</b>
<b>Achats consommés</b>	<b>(42 279 242)</b>	<b>(43 985 409)</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>(9 871 307)</b>	<b>(9 817 692)</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>(30 339 546)</b>	<b>(28 069 288)</b>
<b>Impôts et taxes</b>	<b>(210 600)</b>	<b>(269 651)</b>
<b>Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</b>	<b>(2 029 438)</b>	<b>(1 755 327)</b>
<b>Opérations en commun</b>		
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA</b>	<b>392 461</b>	<b>450 722</b>
<hr/>		
<b>Dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées</b>		
<b>Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées</b>		
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements, dép. et reprises des EA liés aux entités intégrés</b>	<b>392 461</b>	<b>450 722</b>
<hr/>		
<b>Charges et produits financiers</b>	<b>(218 911)</b>	<b>(351 623)</b>
<b>Charges et produits exceptionnels</b>	<b>1 585</b>	<b>57 810</b>
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>(107)</b>	
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>175 028</b>	<b>156 909</b>
<hr/>		
Résultat net des activités abandonnées		
<b>Résultat net lié aux entités mises en équivalence</b>		
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>175 028</b>	<b>156 909</b>
<hr/>		
Intérêts minoritaires		
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>175 028</b>	<b>156 909</b>
<hr/>		
Résultat net (Part du groupe)	175 028	156 909



**ANNEXE**



## **I FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

L'année 2025 a été marquée par une activité en légère baisse par rapport à 2024

(-2.4%). Malgré une mauvaise météo en début d'année, l'activité exploitation est en hausse par rapport à 2024 de 10.4% mais reste en retrait par rapport au budget prévisionnel. Les ventes pour compte ont à l'inverse diminué de 17%. La sylviculture est également en retrait par rapport à 2024 (-34%) alors que l'activité gestion progresse de 44%.

## **II PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

### **2.1 REFERENTIEL**

Les états financiers individuels des sociétés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis selon les principes comptables et sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables décrits ci-après, conformément à l'article L524-6 du Code Rural, et respectent les règles et principes comptables applicables en France, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à noter la présentation des créances et dettes des associés coopérateurs et comptes rattachés présentés en application des règles définies par le règlement ANC 2021-01.
- Indépendance des exercices, et notamment en application des dispositions du règlement n°2020-01 du 6 mars 2020 modifiant le règlement 99-02, et qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les principaux impacts comptables applicables au groupe UNISYLVA ont concerné les postes suivants :
  - Les écarts d'acquisition positifs sont présentés au sein de la rubrique « Immobilisations incorporelles » avec les fonds de commerce d'origine sociale,
  - Les subventions d'investissement sont présentées en quasi-fonds propres comme pour les comptes sociaux en application du règlement 2020-01.

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2025, le 27 mars 2026.

### **2.2 CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION OU D'EVALUATION**

Le bilan et le compte de résultat ont été établis en fonction des nouveaux règlements ANC 2022-06 et 2023-06. L'application de ce règlement entraîne une modification de présentation essentiellement au niveau du compte de résultat comme suit :



Au compte de résultat consolidé		Règlement ANC 2023-06		Règlement ANC 2021-01
		2025	2024	2024
Immobilisations incorporelles et corporelles <i>Produits de cessions d'actifs</i>	<i>Exploitation</i>	835 383	93 497	
	<i>Exceptionnel</i>			93 497
<i>VNC des actifs cédés</i>	<i>Exploitation</i>	311 694	59 184	
	<i>Exceptionnel</i>			59 184
Immobilisations financières <i>Produits de cessions d'actifs financiers</i>	<i>Financier</i>	62 000	12 000	
	<i>Exceptionnel</i>			12 000
<i>VNC des actifs financiers cédés</i>	<i>Financier</i>	31 000	12 000	
	<i>Exceptionnel</i>			12 000
<b>Présentation du compte de résultat proforma</b>				
<i>Résultat d'exploitation</i>		392 461	<b>485 036</b>	450 722
<i>Résultat financier</i>	-	218 911	- <b>351 623</b>	- 351 623
<i>Résultat exceptionnel</i>		1 585	<b>23 496</b>	57 810

## **2.3 PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

Les sociétés du Groupe dans lesquelles la société mère UNISYLVA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés du Groupe contrôlées conjointement, avec un nombre limité d'autres actionnaires en vertu d'un accord, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les participations répondant aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas de caractère durable ou dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative, ne sont pas consolidées.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (profits sur stocks, plus-values et moins-values sur cessions d'immobilisations).

## **III LE BILAN**

### **3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

#### **3.1.1 ECART D'ACQUISITION**

L'écart de première consolidation constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de capitaux propres retraités de la société acquise à la date de prise de contrôle) est traité comme suit :



- L'écart d'évaluation afférent à des actifs identifiables est classé aux postes du bilan, concernés et suit les règles comptables propres à ces actifs,
- L'écart résiduel est constaté en écart d'acquisition et amorti de façon linéaire sur une durée prenant en compte les objectifs fixés et les perspectives envisagées au moment de l'acquisition.

### 3.1.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les éventuels coûts d'emprunt supportés par le Groupe dans le cadre du financement d'immobilisations incorporelles sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement. Les durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

- Marques, procédés, logos 5 ans
- Brevets 5 ans
- Logiciels de 1 à 5 ans

### 3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les éventuels coûts d'emprunt supportés par le Groupe dans le cadre du financement d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

- Bâtiments 15 à 50 ans
- Agencements des bâtiments 10 à 15 ans
- Matériel et outillage 1 à 7 ans
- Matériel de transport 2 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
- Mobilier 4 à 10 ans

### 3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

#### 3.3.1 TITRES DE PARTICIPATIONS

Les titres de participations non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition. Cette valeur est, le cas échéant, diminuée d'une dépréciation destinée à la ramener à sa valeur d'utilité,

#### 3.3.2 CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS



Il s'agit de prêts accordés à des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation et qui ne sont pas consolidées par intégration globale ou proportionnelle. Les créances font l'objet d'une dépréciation lorsque la situation nette de la participation devient négative.

### 3.3.3 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Figurent essentiellement dans ce compte les dépôts et cautionnements versés par le Groupe.

### 3.4 CREDIT BAIL

Le crédit-bail est retraité pour les biens dont la valeur unitaire est supérieure à 30 000 € HT.

### 4 STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exclusion des frais de stockage.

Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au prix de revient.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, des dépréciations sont comptabilisées.

### 5 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond à leur juste valeur.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

La politique du Groupe est de recommander une couverture d'assurance client.

### 6 DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires. Les valeurs mobilières de placement comprennent les SICAV monétaires, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

### 7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour le Groupe. Elles comprennent notamment des provisions destinées à faire face à des risques industriels et commerciaux liés à l'exploitation tels que ruptures de contrats, reprises de produits et des risques sociaux.



## 8 ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements sont provisionnés. Les charges de retraite sont déterminées une fois par an.

## 9 DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

## IV LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires résultant de prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus aux clients. Le chiffre d'affaires résultant de la production de biens au bénéfice de clients n'est constaté que lors de la livraison desdits biens aux clients.

Le chiffre d'affaires à l'exportation représente un montant de 2 233 327 € contre 1 141 657 € lors de l'exercice précédent.

### 4.2 IMPOTS SUR LES RESULTATS

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés, exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

Les impôts différés, concernent pour l'essentiel l'imposition des décalages temporaires, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-groupe et des déficits fiscaux reportables. Ils sont constatés suivant la méthode du report variable aux taux d'impôts applicables dans chaque pays, corrigés des évolutions futures connues à la clôture de l'exercice.

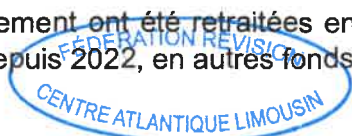
Les actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés sont constatés dès lors que leur récupération est probable.

### 4.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

### 4.4 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

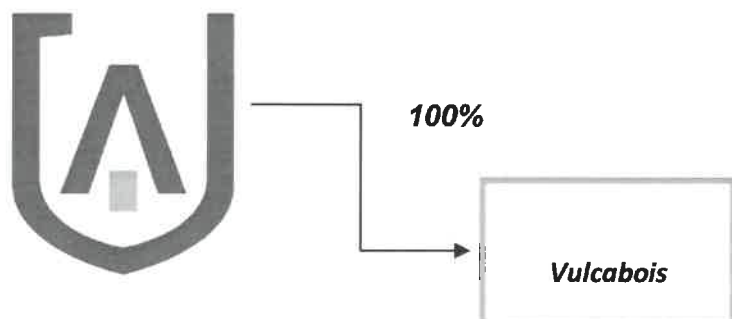
Les subventions d'équipement ont été retraitées en application du règlement 2020-01 du 6 mars 2020, et portées, depuis 2022, en autres fonds propres.



## V – LE GROUPE UNISYLVA

La coopérative forestière UNISYLVA détient des participations dans une société dont la prise de participation est supérieure ou égale à 20%, et a depuis l'exercice 2012 l'obligation de présenter des comptes consolidés conformément aux dispositions de l'article L524-6 du Code Rural.

### Organigramme



## VI – METHODES DE CONSOLIDATION

Société	Détention	Type de contrôle	Méthode
VULCABOIS	100%	Exclusif	Intégration globale

## VII – EFFECTIFS

L'effectif moyen équivalent temps plein est de 202.24 contre 198.44 en N-1.

L'effectif au 31/12/2025 se décompose ainsi :

Libellé	2025	2024
Cadres	44	41
Agents de maîtrise et techniciens	33	34
Employés/ouvriers	109	111
Alternants	17	18
<b>Effectif moyen interne</b>	<b>203</b>	<b>204</b>
Intérimaires		
<b>Effectif moyen intérimaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Effectif moyen total</b>	<b>203</b>	<b>204</b>



## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Libellé	2025.12	2024.12
<b>Résultat net total des entités consolidées</b>	<b>175 028</b>	<b>156 909</b>
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	1 212 623	1 166 326
Variation de l'impôt différé		
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur		
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	1 041 122	(34 314)
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE		
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(21 287)	28 182
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>2 407 486</b>	<b>1 317 103</b>
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	(385 504)	1 527 821
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)</b>	<b>2 021 983</b>	<b>2 844 923</b>
Acquisitions d'immobilisations	(2 543 148)	(4 008 222)
Cessions d'immobilisations		105 497
Réduction des autres immobilisations financières	40 032	11 779
Incidence des variations de périmètre		
Variation nette des placements à court terme		
Opérations internes Haut de Bilan		
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)</b>	<b>(2 503 116)</b>	<b>(3 890 946)</b>
Émissions d'emprunts	2 138 000	2 013 335
Remboursements d'emprunts	(1 635 562)	(1 306 586)
Variation des subventions d'investissements		24 330
Dividendes versés des filiales		
Dividendes reçus/versés de la société mère		
Augmentations / réductions de capital	(18 970)	39 778
Actionnaires : capital appelé non versé	0	(0)
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		
Variation nette des concours bancaires	(15 299)	761
<b>FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)</b>	<b>468 170</b>	<b>771 617</b>
Variation de change sur la trésorerie (IV)		
Variation de change sur autres postes du bilan		
<b>INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE</b>		
<b>VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)</b>	<b>(12 963)</b>	<b>(274 405)</b>
Trésorerie : ouverture	446 866	721 272
<b>Trésorerie : ouverture</b>	<b>446 866</b>	<b>721 272</b>
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode / Juste valeur		
<b>Trésorerie : clôture</b>	<b>433 905</b>	<b>446 866</b>

Le tableau des flux de trésorerie est présenté avec la marge brute d'autofinancement et non la capacité d'autofinancement



## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
<b>2023</b>	<b>286 056</b>	<b>222</b>	<b>9 704 933</b>			<b>600 834</b>	<b>10 592 045</b>	
Affectation du résultat N-1			600 834			(600 834)		
Distribution/brut versé								
Var. de capital en numéraire et souscrip	(20 196)		59 974				39 778	
Résultat						156 909	156 909	
Autres augmentations, diminutions								
Reclassement, restructuration et changement de méthode								
Ecart de conversion, effet de change								
Variations de périmètre								
Autre		(0)	0				(0)	
<b>2024</b>	<b>265 860</b>	<b>222</b>	<b>10 365 741</b>			<b>156 909</b>	<b>10 788 732</b>	
Affectation du résultat N-1			156 909			(156 909)		
Distribution/brut versé								
Var. de capital en numéraire et souscrip	(18 970)						(18 970)	
Résultat			0			175 028	175 028	
Autres augmentations, diminutions								
Reclassement, restructuration et changement de méthode								
Ecart de conversion, effet de change								
Variations de périmètre								
Autre		0	(0)			0	0	
<b>2025</b>	<b>246 890</b>	<b>222</b>	<b>10 522 650</b>			<b>175 028</b>	<b>10 944 790</b>	

tableau hors subventions qui figurent en quasi fonds propres



## TABLEAUX DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Libellé	2024	2025	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Autres variations
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	575 831	916 865	345 534	(4 500)	
Droit au bail					
Fonds commercial	25 000	25 000			
Autres immobilisations incorporelles					
Ecart d'acquisition					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes s/immo. incorp.					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>600 831</b>	<b>941 865</b>	<b>345 534</b>	<b>(4 500)</b>	
Terrains	220 563	220 563			
Agencements et aménagements de terrains	3 141	3 141			
Constructions	3 323 894	3 300 528	218 783	(242 149)	
Constructions sur sol d'autrui					
Installations techniques, matériel & outillage	6 526 653	7 583 245	1 020 579	(527 466)	563 479
Autres immobilisations corporelles	662 996	628 183	17 936	(52 749)	
Matériel de bureau	717 475	662 655	33 785	(88 605)	
Matériel de transport	2 433 422	2 469 461	121 901	(85 862)	
Matériel informatique					
Mobilier- meubles et rangements durables					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes s/immo. corp.	468 599	709 568	804 448		(563 479)
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>14 356 742</b>	<b>15 577 344</b>	<b>2 217 433</b>	<b>(996 831)</b>	
<b>Total</b>	<b>14 957 573</b>	<b>16 519 209</b>	<b>2 562 967</b>	<b>(1 001 331)</b>	



Libellé	2024	2025	Dotation	Reprise
Amortissements des frais d'établissement				
Amortissements des frais de recherche et développement				
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(407 493)	(503 559)	(100 566)	4 500
Amortissements droit au bail				
Amortissements fonds commercial				
Amortissements des autres immos incorp.				
Amortissements des écarts d'acquisition				
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>	<b>(407 493)</b>	<b>(503 559)</b>	<b>(100 566)</b>	<b>4 500</b>
Amort. sur agencements et aménagements de terrains				
Amortissements des constructions	(719 678)	(668 784)	(144 287)	195 181
Amortissements des constructions sur sol d'autrui				
Amortissements install tech. matériel & outill.	(2 673 033)	(3 420 300)	(1 025 354)	278 087
Amortissements des autres immobilisations corp.	(457 426)	(446 094)	(30 895)	42 227
Amortissements du matériel de bureau	(605 578)	(584 082)	(67 109)	88 605
Amortissements du matériel de transport	(1 074 344)	(1 551 430)	(561 523)	84 437
Amortissements du matériel informatique				
Amortissements mobilier- meubles et rangements durables				
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(5 530 059)</b>	<b>(6 670 690)</b>	<b>(1 829 168)</b>	<b>688 537</b>
<b>Amortissements sur actif immobilisé</b>	<b>(5 937 551)</b>	<b>(7 174 249)</b>	<b>(1 929 734)</b>	<b>693 037</b>



## TABLEAUX DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	2024	2025	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)
Titres de participation	1526 971	1 489 180	2 000	(39 791)
Dividendes à recevoir				
Créances rattachées à des participations - non courant				
Créances rattachées à des participations - courant				
Intérêts courus sur créances et prêts				
Vers. restant à effectuer sur titres de part. non libérés				
Titres immobilisés (non courants)				
Titres immobilisés (courants)				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Prêts				
Dépôts et cautionnements versés	31 445	18 483	27 070	(40 032)
Autres créances immobilisées				
Actions propres				
Prêts, cautionnements et autres créances - non courant				
Prêts, cautionnements et autres créances - courant				
Vers. restant à effectuer sur titres immo. non libérés				
Compte d'ajustement (Intra-groupe haut de bilan)				
Compte de liaison (Intra-groupe haut de bilan )				
Compte de liaison (Cessions internes)				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 558 416</b>	<b>1 507 663</b>	<b>29 070</b>	<b>(79 823)</b>
Titres mis en équivalence				
<b>Actifs financiers</b>	<b>1 558 416</b>	<b>1 507 663</b>	<b>29 070</b>	<b>(79 823)</b>



Libellé	2024	2025	Dotation	Reprise
Dépréciations sur titres de participation	(12 016)	(3 226)		8 790
Dépréciations des autres créances ratt. à des part. - non cour.				
Dépréciations des autres créances ratt. à des part. - courant				
Dépréciations des créances ratt. et int. courus				
Dépréciations sur titres immobilisés (non courants)				
Dépréciations sur titres immobilisés (courants)				
Dépréciations des titres immo. de l'activité du portefeuille				
Dépréciations sur prêts				
Dépréciations sur dépôts et cautionnements	(2 144)	(2 144)		
Dépréciations sur autres créances immobilisées				
Dépréciations sur actions propres				
Dépréciations des prêts & autres créances - non courant				
Dépréciations des prêts & autres créances - courant				
<b>Dépréciations sur immobilisations financières</b>	<b>(14 160)</b>	<b>(5 370)</b>		<b>8 790</b>
Dépréciations sur titres mis en équivalence				
<b>Dépréciations sur actif financier</b>	<b>(14 160)</b>	<b>(5 370)</b>		<b>8 790</b>



## Tableaux d'échéancier des créances et dettes

Créances	2025	< 1 an	Au dela
Clients et comptes rattachés			
Clients et comptes rattachés part < 1 an	19 694 974	19 651 867	43 107
Factures à émettre - courant			
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>19 694 974</b>	<b>19 651 867</b>	<b>43 107</b>
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	1 609	1 609	
Créances fiscales hors IS - part > 1an			
Impôts différés - actif			
Créances fiscales hors IS- part < 1an	2 136 352	2 136 352	
Comptes courants - part < 1an	1 784 332	1 784 332	
Actionnaires : capital appelé non versé	319	319	
Autres créances part < 1an	177 170	177 170	
Charges constatées d'avance part < 1 an	97 187	97 187	
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>4 196 969</b>	<b>4 196 969</b>	
<b>Actif circulant</b>	<b>23 891 943</b>	<b>23 848 836</b>	

Dettes	2025	< 1 an	1 an<<5 ans	Au-delà
Emprunts obligataires - part > 1 an				
Emprunts obligataires - part < 1 an				
Emprunts auprès établis. de crédit - part > 1 an				
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	6 325 180	1 617 340	3 806 211	901 629
Dépôts et cautionnements reçus				
Emission titres part. & avances de l'Etat - part > 1 an				
Emission titres part. & av. de l'Etat - part < 1 an				
Autres emprunts et dettes assimilées - part > 1 an				
Autres emprunts et dettes assimilées - part < 1 an				
Intérêts courus sur emprunts	2 555	2 555		
Dettes rattachées à des participations	1 328	1 328		
Concours bancaires (trésorerie passive)	550 000	550 000		
Concours bancaires (dettes)				
Intérêts courus non échus - passif	997			
<b>Dettes financières</b>	<b>6 880 060</b>	<b>2 478 908</b>	<b>3 801 071</b>	<b>599 084</b>



## ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements hors bilan donnés :

Effets escomptés non échus : 1 904 840 €

Cautions bancaires, garanties et avals donnés, capital restant dû : 6 325 691 €

Redevances de crédit-bail mobilier restant à courir : 19 045 €

## REMUNERATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La rémunération versée aux Commissaires aux Comptes dans le cadre de leur mission d'audit légal s'est élevée à 33 972 €.

## REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 30 des statuts, les indemnités compensatrices de l'activité consacrée à l'administration de la société versées aux administrateurs au titre d'un exercice sont comptabilisées dans le poste « autres charges ». Il a été comptabilisé pour 27 381 € d'indemnités. Ces indemnités que peuvent recevoir les administrateurs personnes physiques ou morales, ou leurs représentants légaux ou leurs délégués sont attribuées dans la limite d'une allocation globale décidée et fixée chaque année par l'assemblée générale, soit pour l'exercice 2025 : 30 000 Euros.

